Tours Gardois Adultes

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Règlement Complémentaire du TGA 7

Article 1 : Description :

Le Tour Gardois est organisé et régi par la commission compétition du CODEP du Gard (30). Le règlement général du circuit présente les articles généraux des différentes étapes. Ce règlement vient compléter ce dernier pour pouvoir préciser les spécificités de chaque étape du TGA.

Article 2 : Date, lieu et numéro de dossier de l'étape :

L'étape du TGA 7 se déroulera le 09/05/2027 à la Halle des sports du lycée Jacques Prévert à St Christol lez Alès.

Le numéro de dossier associé à cette étape est le **2604085**

Article 3 : Tableaux concernés et date limite d'inscription et date du tirage au sort :

Les joueurs pourront s'inscrire à un seul tableau au choix entre le Simple ou le Double jusqu'au 30/04/2027 date de limite d'inscription. Le tirage au sort sera effectué le 03/05/2027 et la date de prise en compte du CPPH sera le 28/04/2027

Article 4 : Nom du GEO et JA :

Le GEO de l'étape sera Vincent ANDRE et le Juge Arbitre du tournoi sera Stéphane TEIL.

Article 5 : Volant de référence de l'étape :

Le volant de référence pour l'étape est le Linton 1

Article 6 : Spécificité techniques du gymnase :

Tout volant touchant les infrastructures fixes et mobiles (panneaux, lampes, filins, paniers de baskets, etc…) sera compté comme faute en jeu, sauf au service où il sera compté let 1 seule fois.

Article 7 : Fonctionnement lié à la justification des forfaits:

Pour rappel un joueur forfait dispose de 5 jours après le dernier jour de la compétition pour déposer son justificatif **directement** sur My FFBaD.